



# LE FONDS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE APPARTIENT AUX CHEMINOTS !

**Le 9 novembre, le président de la CoFASS présentait un budget 2018 du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (FASS) empreint de l'austérité financière qui règne au sein de GPF, tant sur le niveau des prestations que de l'organisation de l'Action Sociale SNCF.**

**La direction tente de dissimuler les droits des cheminots en noyant le budget FASS dans le budget général du GPF !**

## **Le FASS, bien commun des cheminots !**

Le Fonds d'Action Sanitaire Sociale est financé par 1,1% du salaire socialisé des cheminots, en contrepartie de leur force de travail.

Il est donc leur propriété, dont la Direction est chargée de la gestion.

Le FASS doit servir tous les cheminots (actifs, retraités, ayants droit, contractuels) et les aider dans chaque moment difficile tout au long de leur vie.

La Commission du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (COFASS), créée en 1986 par accord d'entreprise, donne un droit de regard aux cheminots au travers leurs organisations syndicales sur l'utilisation du FASS.

## **Un budget FASS caché dans celui du GPF !**

En noyant le financement du FASS dans celui du GPF, la direction nous vole cette partie de notre salaire socialisé pour l'utiliser à ses besoins d'auto-financement imposés par la loi portant réforme ferroviaire de 2014.

Par un tour de passe-passe, le budget du FASS se retrouve entre les mains de la direction et de Bercy, et ainsi exposé à toutes coupes budgétaires.

## **Le patronat fait feu de tout bois**

Après les coups de couteaux dans le code du travail, les attaques que subit la sécurité sociale à chaque loi de financement annuelle et dont est dépendante notre CPRP SNCF, le gel des salaires et pensions, la hausse de la CSG, ....c'est notre protection sociale et notre régime spécial qui sont directement attaqués au nom d'une potentielle ouverture à la concurrence appelée de ses vœux par Pépy et consorts, en mal de nouvelles possibilités de filialisation.

Le FASS, censé répondre aux besoins d'accompagnement sociaux de tous les cheminots actifs, pensionnés et ouvrants droits, pour les aider à passer les moments difficiles de la vie sous forme de prestations (accompagnement, financiers et logement), devient l'outil de caution sociale aux restructurations continues de l'entreprise.

## **HOLD-UP sur les droits des cheminots !**

La réserve d'argent des cheminots sur le FASS (appelée « report à nouveau ») atteignait 30 million d'€ à fin 2016 et permettait donc d'améliorer les prestations, notamment par des embauches de personnels de l'Action Sociale.

Depuis 2016, la direction, par le truchement des budgets et une politique de l'emploi, présente des budgets en négatif à hauteur de près de 4 millions d'€, qui seront compensés par le report à nouveau.

Les budgets effectif initiaux de -4,5 millions d'€ entre 2017 et 2018 vont accentuer la désertification des centres d'action sociale de proximité !

**La CGT a toujours été force de propositions pour que les prestations servies et l'organisation de l'action sociale apportent la réponse aux besoins des cheminots.**



Or, le budget 2018 (74, 369 million d'€) présente un manque de 3 millions d'€ de la contribution salariale, correspondant à la diminution drastique des effectifs cheminots du GPF, au gel des salaires (depuis 3 ans) et à la décision unilatérale de l'entreprise d'abaisser la contribution solidaire de 1,275 à 1,1% depuis 2015, en suit de la réforme du ferroviaire qui ne devait rien changer.

Le nombre d'intérimaires explose à l'action sociale (représentant 1,2 million d'€). Les cheminots contractuels représentent 1/3 des 720 emplois de l'Action Sociale dont 80 ont été supprimés en 2 ans !

La direction du GPF se désengage progressivement de la dépendance, délaissant celles et ceux qui ont fait la force du Service Public SNCF, les cheminots pensionnés !

Les « banquiers » SNCF poursuivent contre tout bon sens, leur étude sur la cession ou cessation des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) ! Ce positionnement idéologique hostile aux besoins des cheminots est inacceptable !

Pour la CGT, le FASS appartient aux cheminots et il doit correspondre à leurs besoins afin de passer les moments difficiles tout au long de leur vie et non pas à accompagner la politique de casse l'entreprise publique !

Il est urgent de revenir à la contribution solidaire salariale de 1,275%, de pratiquer l'universalité des droits afin de répondre aux besoins de tous les cheminots et des pensionnés et de laisser aux cheminots la gouvernance de LEUR FASS !

## F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



### J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS  
263, Rue de Paris - Case 546  
93 515 MONTREUIL Cedex  
Tél : 01.55.82.84.40  
orga@cheminotcgt.fr  
www.cheminotcgt.fr

### BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur:.....Tél : .....  
Syndicat :.....Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

